

LE RÔLE VÉRITABLE DES COMITÉS D'ENTREPRISES

Si les travailleurs manuels, la maîtrise qui les dirige, et les ingénieurs et cadres qui étudient, mettaient au point techniquement et financièrement, bien souvent au lieu et place d'un patronat souvent ignare en ces matières, les problèmes de la production: la situation sociale de ceux qui en sont à la base les auteurs serait bouleversée à leur avantage.

Si l'ensemble des travailleurs salariés, c'est-à-dire ouvriers, employés, maîtrise, techniciens, ingénieurs et cadres, comprenaient ce que nos Syndicats leur ont donné comme moyens d'action par les Comités d'entreprises, la classe ouvrière serait émancipée d'une manière telle qu'elle serait pour au moins 50%, en attendant mieux, maîtresse de la production en général.

Si les gouvernements comprenaient que l'accès, sans détours, de la classe ouvrière tout entière avec ses cadres, est capable de freiner les spéculations de tous ordres, de limiter les bénéfices outranciers de certains consortiums capitalistes néfastes pour l'économie nationale et internationale, comme pour l'ensemble des producteurs et des consommateurs, le pouvoir d'achat de ces derniers augmenterait dans des conditions inespérées.

Si l'Etat enfin voulait au moins se donner la peine de comprendre qu'il ne suffit pas de nommer dans des conflits du travail des conciliateurs secondés par des experts comptables qui, très forts peut-être on comptabilité, sont incapables de dévoiler sans techniciens avertis les dessous de truquages entre maîtres de l'œuvre, entreprises et comparses, pour le malheur et le préjudice à la fois des clients (Etat ou autres) et des salariés en subissant indirectement les conséquences, sûrement arriverions-nous à assainir ce qui pourrait toute l'économie actuelle mondiale.

Les travailleurs sont-ils capables de réfléchir, de se creuser un peu le crâne, de penser à une heure où les problèmes de l'automation les menacent et où, syndicalistes militants que nous sommes et qui combattons pour leur mieux-être, l'heure est venue pour eux de démontrer leur capacité constructive en nous appuyant par une action positive qui s'avère nécessaire; ou bien, satisfaits de leur sort, de leur possibilité de s'offrir chaque semaine une séance de cinéma ou de recevoir du patronat des primes de misère ou autres sacs de charbon d'un bon employeur leur versant en province des salaires de famine, vont-ils continuer à demeurer des machines humaines en location jusqu'au jour où ils en crèveront?

TOUTE LA QUESTION EST LÀ !

Je dis qu'il est pitoyable de voir comme moi, et presque décourageant après cinquante années de militantisme syndical, la veulerie, l'incompréhension, l'individualisme touchant à l'égoïsme ou au «démerdage» personnel de ceux qui se disent avoir compris, de la classe ouvrière et de certains surhommes en philosophie sociale... sans risques pour eux!

Heureusement pour moi, on m'a dit que dans ce journal, où comme Syndicaliste-Révolutionnaire je compte de nombreux amis, j'aurais le droit, sur ce terrain, d'exprimer librement ma pensée.

Je l'ai déjà fait, ce qui m'a valu les insanités d'un soi-disant anarchiste de je ne sais quel acabit prétendant bouleverser le genre humain à lui tout seul ou avec quelques fous de son genre, ce qui ne change rien. Je laisse ces ordures-là d'où elles viennent et ne me salue pas on y répondant.

Cette mise au point faite, je voudrais démontrer l'importance du rôle que peuvent jouer les COMITES D'ENTREPRISES dans l'industrie privée et même dans les services publics, SI CEUX QUI EN FONT PARTIE S'EN RENDAIENT COMPTE.

Que dit l'article 3 de la Loi du 26 mai 1946?

Car, enfin, il faut bien s'appuyer sur des lois auxquelles participent pas leurs votes en faveurs de législateurs qui, pour la plupart, se paient leur tête, pas mal de Camarades Anarchistes. Il suffit pour s'en rendre compte de consulter les listes électorales dans les mairies! Cette loi dit :

“Le Comité d'entreprise étudie toutes les suggestions émises par la direction ou le personnel, dans le but d'accroître la production et d'améliorer le rendement de l'Entreprise, propose l'application de suggestions qu'il aura retenues”.

Lucien HAUTEMULLE,
Secrétaire général
du Syndicat des Ingénieurs et Cadres
C.G.T.-F.O. du Bâtiment.